

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 736

8 avril 2010

SOMMAIRE

A. Di Cato S.à r.l.	35324	ProLogis UK CCL S.à r.l.	35310
AJ Promotions S.A.	35324	ProLogis UK CCXLI S.à r.l.	35298
Allianz Finance IV Luxembourg S.à r.l. ...	35304	ProLogis UK CCXXVI S.à r.l.	35309
Auto Affaire S.à r.l.	35284	ProLogis UK CCXXVI S.à r.l.	35310
Beiscent Sàrl	35282	ProLogis UK CCXXXIX S.à r.l.	35313
Café « La Cheminée » S.à r.l.	35283	ProLogis UK CCXXXIX S.à r.l.	35313
Café um Haeffchen	35284	ProLogis UK LXXVII S.à r.l.	35321
Centre-Fermeture-Bâtiment	35282	ProLogis UK LXXXV S.à r.l.	35314
Dany et Susana S.à r.l.	35283	ProLogis UK LXXXV S.à r.l.	35282
Delphi Technologies Holding S.à r.l.	35310	ProLogis UK LXXXV S.à r.l.	35314
DMA Service Toiture S.à r.l.	35283	ProLogis UK XXIX S.à.r.l.	35298
Electrabel Invest Luxembourg	35327	ProLogis UK XXIX S.à.r.l.	35300
ET SI, s.à r.l.	35287	Riviera Invest Immo S.A.	35320
GDF Suez LNG Liquefaction S.A.	35323	RP XIII S.à.r.l.	35298
Générale International Finance Luxem- bourg S.A.	35327	RP XII S.à.r.l.	35300
Gilinvest S.A.	35319	RP XI S.à r.l.	35302
Groupe Sin S. à r.l.	35328	RP XIV S.à.r.l.	35296
Infra Shipping A.G.	35324	RP XV S.à.r.l.	35294
La Luxembourgeoise de Restauration S.A.	35328	RP XXIII S.à r.l.	35287
Librairie Bei Der Schoul S.à r.l.	35304	RP XXII S.à r.l.	35289
Lingerie Yvette S.à r.l.	35284	RP XXI S.à r.l.	35291
Misenpage S.à r.l.	35306	RP XX S.à r.l.	35292
Nachtbann Sàrl	35328	SEPARC, Société d'Etudes, de Participa- tions et de Conseils SA	35314
Nordic Growth I S.C.S.	35306	SEPARC, Société d'Etudes, de Participa- tions et de Conseils S.à r.l.	35314
Oronat S.A.	35289	Stop & Go S.à r.l.	35324
Osch Participations, S.à r.l.	35328	Sud Déco S.A.	35317
Pizza Enzo S.à r.l.	35283	Suez Energy International Luxembourg S.A.	35323
ProLogis Spain XXIX S.à r.l.	35289	Target, S.à r.l.	35327
ProLogis Spain XXX S.à r.l.	35283	Villa Club S. à r.l.	35306
ProLogis UK CCIII S.à r.l.	35298	Z Alpha S.A.	35322
ProLogis UK CCIII S.à r.l.	35282	Ziegler Luxembourg	35321
ProLogis UK CCLIV S.à r.l.	35313		

ProLogis UK CCIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.102.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033567/14.

(100031912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Beiscent Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 132.385.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BEISCHENT SARL

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010033609/12.

(100031374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Centre-Fermeture-Bâtiment, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 37, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 9.171.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Centre-Fermeture-Bâtiment

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010033612/13.

(100031405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK LXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.133.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033613/14.

(100031969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Pizza Enzo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 22, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 113.943.

Les comptes annuels au 31-12-2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033577/10.

(100031708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

DMA Service Toiture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 86.113.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033579/10.

(100031706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Dany et Susana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4552 Nieder Korn, 4, rue de l'Eglise.
R.C.S. Luxembourg B 139.188.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033580/10.

(100031694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Café « La Cheminée » S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 35, route de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 112.844.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033582/10.

(100031693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis Spain XXX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 138.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033599/14.

(100032024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Lingerie Yvette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 16A, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.174.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033576/10.

(100031711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Café um Haeffchen, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 161, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.949.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033584/10.

(100031690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Auto Affaire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5440 Remerschen, 126, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 151.606.

STATUTS

L'an deux mille dix, le deux mars,

Par-devant Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg), soussigné,

A comparu:

Monsieur Joseph PETRY, maître-mécanicien, né à Luxembourg le 18 mars 1964, demeurant à L-5471 Wellenstein, 12, rue Ste Anne.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

Art. 2. Objet. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une station de service pour véhicules automoteurs,
- le commerce de tous véhicules, automoteurs ou autres, neufs ou d'occasion, y compris la vente et revente de véhicules supérieurs à 3,5 tonnes,
- le commerce de fourgonnettes, tracteurs, mini tracteurs, remorques,
- la location de véhicules automoteurs sans chauffeur,
- le service de remorquage,
- le commerce de pneus, d'huiles, de graisses industrielles, de pièces de rechange et d'accessoires pour véhicules, et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Art. 3. Dénomination. La société prend la dénomination de "AUTO AFFAIRE S.à r.l.".

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Remerschen.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Ces parts ont été entièrement souscrites et intégralement libérées par l'associé unique, Monsieur Joseph PETRY, maître-mécanicien, demeurant à L-5471 Wellenstein, 12, rue Ste Anne, en rémunération de son apport, et lui ont été attribuées en totalité.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné qui le constate expressément.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Art. 10. Cession et transmission des parts.

1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés. Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la

déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 12. Gérance. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique

ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

Art. 13. Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 14. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Inventaire - Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

Art. 18. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.

Art. 19. Dissolution - Liquidation. Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Disposition générale. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre 2010.

Constatation.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée se trouvent remplies.

Frais.

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant, l'associé unique, Monsieur Joseph PETRY, prénommé, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique se désigne lui-même comme gérant unique de la société à responsabilité limitée "AUTO AFFAIRE S.à r.l.", pour une durée illimitée.

Monsieur Joseph PETRY engage valablement la société par sa seule signature, sans limitation de montants.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-5440 Remerschen, 126, route du Vin.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné en langue du pays à la comparante, représentée comme il est dit, ce mandataire connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. PETRY, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher le 02 mars 2010. Relation: GRE/2010/723. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 04 mars 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010034177/146.

(100032869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

ET SI, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 93, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 78.041.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033588/10.

(100031688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP XXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.614.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XXIII S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B135614, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 18th of December 2007, published in the Mémorial C number 438 of the 20th of February 2008, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 14th of January 2008, published in the Mémorial C number 796 of the 2nd of April 2008.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.L., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XXIII S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B135614, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 18. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 438 vom 20. Februar 2008, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 14. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 796 vom 2. April 2008.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/547. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erstellt;

Junglinster, den 23. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034190/90.

(100032645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Oronat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 109, Wäistrooss.

R.C.S. Luxembourg B 115.565.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033590/10.

(100031682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis Spain XXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033600/14.

(100032022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP XXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.763.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XXII S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B134763, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 17th of December 2007, published in the Mémorial C number 202 of the 25th of January 2008.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XXII S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B134763, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 17. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 202 vom 25. Januar 2008.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/546. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erstellt;

Junglinster, den 23. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034192/87.

(100032626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

RP XXI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.764.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XXI S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B134764, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 17th of December 2007, published in the Mémorial C number 202 of the 25th of January 2008.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XXI S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B134764, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 17. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 202 vom 25. Januar 2008.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/545. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erstellt;

Junglinster, den 23. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034193/87.

(100032615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

RP XX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 134.781.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XX S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B134781, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 17th of December 2007, published in the Mémorial C number 203 of the 25th of January 2008.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervoor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XX S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B134781, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 17. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 203 vom 25. Januar 2008.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiervoor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/544. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erstellt;

Junglinster, den 23. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034194/87.

(100032608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

RP XV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.223.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XV S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B128223, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 15th of May 2007, published in the Mémorial C number 1436 of the 12th of July 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 24th of September 2007, published in the Mémorial C number 2561 of the 10th of November 2007.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XV S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B128223, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 29. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1436 vom 12. Juli 2007, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2561 vom 10. November 2007.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/539. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erstellt;

Junglinster, den 24. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034200/90.

(100032425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

RP XIV S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.224.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XIV S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B128224, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 15th of May 2007, published in the Mémorial C number 1445 of the 13th of July 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 24th of September 2007, published in the Mémorial C number 2571 of the 12th of November 2007.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

"Art. 11. The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XIV S.à r.L, mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B128224, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 29. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1445 vom 13. Juli 2007, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2571 vom 12. November 2007.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/538. Reçu soixante-quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erstellt;

Junglinster, den 24. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034202/90.

(100032373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

ProLogis UK CCXLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.998.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033564/14.

(100031915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK CCIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.102.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033565/14.

(100031913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK XXIX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033569/14.

(100031909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP XIII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.225.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XIII S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B128225, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 15th of May 2007, published in the Mémorial C number 1444 of the 13th of July 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 24th of September 2007, published in the Mémorial C number 2550 of the 9th of November 2007.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XIII S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B128225, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 29. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1444 vom 13. Juli 2007, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2550 vom 9. November 2007.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/537. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erstellt;

Junglinster, den 24. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034204/90.

(100032332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

ProLogis UK XXIX S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.434.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033571/14.

(100031905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

RP XII S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.206.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XII S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B128206, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, on the 15th of May 2007, published in the Mémorial C number 1444 of the 13th of July 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 24th of September 2007, published in the Mémorial C number 2550 of the 9th of November 2007.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XII S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B128206, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 29. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1444 vom 13. Juli 2007, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2550 vom 9. November 2007.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

35302

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/536. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erstellt;

Junglinster, den 24. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034206/90.

(100032300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

RP XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 128.226.

In the year two thousand and ten.

On the fifth of February.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

The limited liability company RP S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B123958,

here represented by Mr Alain THILL, private employee, residing professionally in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, represented as said before, requests the notary to act:

- That the limited liability company RP XI S.à r.l., with its registered office in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, R.C.S. Luxembourg number B128226, has been incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on the 15th of May 2007, published in the Mémorial C number 1445 of the 13th of July 2007, and whose articles of incorporation have been modified by deed of the undersigned notary on the 24th of September 2007, published in the Mémorial C number 2608 of the 15th of November 2007.

- That the appearing party, represented as said before, declares that it is the sole actual partner of the said company and that it requires the undersigned notary to state the following resolutions according to the agenda:

First resolution

The sole partner decides to adopt for the company an accounting year beginning on January 1 and ending on December 31 of the same year and to amend article 11 of the articles of incorporation which will have henceforth the following wording:

" **Art. 11.** The accounting year begins on January 1 and ends on December 31 of the same year."

Second resolution

The sole partner decides to acknowledge that the fiscal year which has begun on May 1, 2009 has been closed on December 31, 2009.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at eight hundred Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same mandatory and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, acting as said before, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zehn.

Den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B123958,

hier vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

auf Grund einer erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht, vom Vollmachtnehmer und dem instrumentierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung RP XI S.à r.l., mit Sitz in L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, H.G.R. Luxemburg Nummer B128226, gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Luxemburg residierenden Notar Joseph ELVINGER am 29. März 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1445 vom 13. Juli 2007, und deren Satzung abgeändert wurde durch Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 24. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2608 vom 15. November 2007.

- Dass die Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, erklärt die alleinige Gesellschafterin der vorgenannten Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht die von ihr, gemäss Tagesordnung, gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst für die Gesellschaft ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Januar und endend am 31. Dezember desselben Jahres, und demzufolge Artikel elf der Satzung abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres."

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst festzuhalten, dass das Geschäftsjahr welches am 1. Mai 2009 begann am 31. Dezember 2009 beendet wurde.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt acht hundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit auf Antrag des Bevollmächtigten, dass diese Urkunde in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Antrag desselben Bevollmächtigten und im Fall von Abweichungen des englischen und des deutschen Textes, ist die englische Fassung massgebend.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten, namens handelnd wie hiavor erwähnt, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns dem Notar unterschrieben.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 février 2010. Relation GRE/2010/535. Reçu soixante-quinze euros 75€

Le Releveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG Erstellt;

Junglinster, den 24. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034208/90.

(100032269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Librairie Bei Der Schoul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 2, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 71.720.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033572/10.

(100031716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Allianz Finance IV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 149.981.

Im Jahre zweitausendzehn, am achtundzwanzigsten Januar,

vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, amtsansässig in Capellen, Großherzogtum Luxemburg,

hat sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung)

1. die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen im eingetragenen Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Sektion B Nummer 128.975,

2. die YAO Investments S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen im eingetragenen Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Sektion B Nummer 120.608,

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Allianz Finance IV Luxembourg S.à r.l., einer luxemburgischen Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Sektion B Nummer 149.981 (die Gesellschaft), eingefunden,

beide vertreten durch Herrn Christian Jungers, avocat à la Cour, mit Berufsanschrift in L-1855 Luxembourg, 33 avenue J.F. Kennedy, aufgrund von zwei privatschriftlichen Vollmachten, die jeweils am 22. Januar 2010 in Luxemburg ausgestellt wurden.

Die bei der Versammlung vertretenen Gesellschaftsanteile sind unter dem Namen des Gesellschafters auf einer dieser Urkunde beigefügten Anwesenheitsliste wiedergegeben, die ebenfalls von dem Vertreter der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wird.

Die Gesellschaft wurde am 11. Dezember 2009 durch die von dem in Capellen im Großherzogtum Luxemburg ansässigen Notar Camille Mines erstellte Urkunde gegründet, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 13. Januar 2010 unter der Nummer 89 auf Seite 4235 veröffentlicht wurde.

Die Vollmachten werden nach ihrer Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter der Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen haben sodann den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von EUR 50.000 namentlich 5.000.000 gleichwertiger Anteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 pro Anteil, die in ihrer Gesamtheit von den hier ordnungsgemäß vertretenen Gesellschaftern gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Sodann fassen die Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

In Anbetracht der Tatsache, dass das gesamte Gesellschaftskapital anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung rechtmäßig vertreten ist, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Gesellschafter betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

Zweiter Beschluss

Beide Gesellschafter beschließen, das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von EUR 5.086,55 (fünftausendsechshundertachtzig Euro und fünfundsiebzig Cent) zu erhöhen, um es von EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) auf insgesamt EUR 55.086,55 (fünfundfünfzigtausend sechshundertachtzig Euro und fünfundsiebzig Cent) zu erhöhen und zu diesem Zwecke insgesamt 508.655 (fünfhundertachttausend sechshundertfünfundsiebzig) gleichwertige Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von jeweils EUR 0,01 (einem Cent) auszugeben.

Dritter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen ausdrücklich ihr Vorzugsrecht auf Zuteilung der neuen Anteile geltend zu machen.

Die Gesellschafter beschließen sodann, folgende Zeichnung zu tätigen und entsprechend registrieren zu lassen:

Zeichnung - Einzahlung

Die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l. erklärt hiermit (i) 457.281 (vierhundertsebenundfünfzigtausend zweihunderteinundachtzig) der insgesamt 508.655 (fünfhundertachttausend sechshundertfünfundsiebzig) ausgegebenen Anteile an der Gesellschaft zu zeichnen und (ii) diese mittels einer Bareinzahlung, in Höhe von EUR 26.171.641,21 (sechszwanzig Millionen einhunderteinundsiebzigtausend sechshunderteinundvierzig Euro und einundzwanzig Cent) voll einzuzahlen.

Die YAO Investments S.à r.l. erklärt hiermit (i) 51.374 (einundfünfzigtausend dreihundertvierundsiebzig) der insgesamt 508.655 (fünfhundertachttausend sechshundertfünfundsiebzig) ausgegebenen Anteile an der Gesellschaft zu zeichnen und (ii) diese mittels einer Bareinzahlung, in Höhe von EUR 2.940.296,88 (zwei Millionen neunhundertvierzigtausend zweihundertsechshundneunzig Euro und achtundachtzig Cent) voll einzuzahlen.

Der amtierende Notar stellt fest, aufgrund einer Bankbestätigung vom 28. Januar 2010, dass die Gesamtsumme von EUR 29.111.938,09 (neunundzwanzig Millionen einhundertelftausend neunhundertachtunddreißig Euro und neun Cent), welche der Einzahlungen beider Gesellschafter entspricht, auf ein Konto der Gesellschaft eingezahlt wurde, und der Gesellschaft ab heute zur Verfügung steht.

Die Bareinzahlung in Höhe von EUR 29.111.938,09 (neunundzwanzig Millionen einhundertelftausend neunhundertachtunddreißig Euro und neun Cent) wird folgendermaßen in die Gesellschaft eingezahlt:

(i) ein Betrag von EUR 5.086,55 (fünftausendsechshundertachtzig Euro und fünfundsiebzig Cent) wird in das Gesellschaftskapital eingezahlt; und

(ii) der restliche Betrag von EUR 29.106.851,54 (neunundzwanzig Millionen einhundertsechstausend achthunderteinundfünfzig Euro und vierundfünfzig Cent) wird als Emissionsaufgeld eingezahlt, wobei insgesamt EUR 508,66 (fünfhundertacht Euro und Sechshundsechzig Cent) zur Bildung der gesetzlichen Reserve, die damit von gegenwärtig EUR 5.000 (fünftausend Euro) auf EUR 5.508,66 (fünftausend fünfhundertacht Euro und Sechshundsechzig Cent) erhöht wird, verwendet werden soll, während der restliche Betrag in Höhe von EUR 29.106.342,88 (neunundzwanzig Millionen einhundertsechstausend dreihundertzweiundvierzig Euro und achtundachtzig Cent) zur Bildung einer freien Rücklage verwendet werden soll.

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft nunmehr folgende Anteilsverhältnisse:

Anteilinhaber	Anzahl der gehaltenen Anteile
Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l.	4.952.281
YAO Investments S.à r.l.	556.374
TOTAL	5.508.655

Vierter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen daraufhin, den Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt im Sinne des vorausgegangenen Beschlusses zu ändern:

" **Art. 5.** Das Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 55.086,55 (fünfundfünfzigtausend sechshundertachtzig Euro und fünfundfünfzig Cent) festgesetzt, eingeteilt in 5.508.655 (fünf Millionen fünfhundertachttausend sechshundertfünfundfünfzig) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 0,01 (einem Cent).

Das Kapital der Gesellschaft kann jederzeit unter Maßgabe von Artikel 10 dieser Satzung durch einen Beschluss des alleinigen Aktionärs oder der Hauptversammlung abgeändert werden".

Gebühren

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zulasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 6.800,-

WORÜBER PROTOKOLL, in Capellen an dem eingangs bezeichneten Tage aufgenommen wird.

Die vorliegende Urkunde wurde sodann dem Vertreter der erschienenen Parteien vorgelesen und von ihnen und Uns, dem unterzeichneten Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: C. JUNGERS, C. MINES.

Enregistre à Capellen, le 29 janvier 2010. Relation: CAP/2010/353. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 4. Februar 2010.

Référence de publication: 2010034222/101.

(100032124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Villa Club S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4325 Esch-sur-Alzette, rue du Stade.

R.C.S. Luxembourg B 108.342.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033574/10.

(100031715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Misenpage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 103, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 110.733.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033591/10.

(100031680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Nordic Growth I S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.305.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of January.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Christine MARC, lawyer, with professional address in Luxembourg,

acting by virtue of circular resolutions taken by the Board of Managers of Nordic Growth Management Sàrl acting in its capacity as management company of "Nordic Growth I S.C.S." (the "Manager") on October 9, 2009, copy of said circular resolutions, after having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary will be annexed to this document to be filed with it to the registration authorities.

Who declared and required the notary to record that:

I. - The company "Nordic Growth I S.C.S.", a société en commandité simple incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 133.305 incorporated by deed of the undersigned notary on August 29, 2007, published in the Mémorial C under number 2802 of December 4, 2007 (the "Company").

II. - According to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company has an issued capital of FIVE HUNDRED AND FIFTEEN THOUSAND AND ONE EURO (515,001.EUR) divided into FIVE HUNDRED AND FIFTEEN THOUSAND AND ONE (515,001) Units comprising:

- i) FOUR HUNDRED AND FIFTY FIVE THOUSAND (455,000) Sub-Class B1 units having a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) each ("Sub-Class B1 Units");
- ii) SIXTY THOUSAND (60,000) Sub-Class B2 units having a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) each ("Sub-Class B2 Units");
- iii) ONE (1) Class A unit having a nominal value of ONE EURO (1.- EUR) ("Class A Units").

The Company has an authorised share capital of FIVE MILLION ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND AND ONE EURO (5,150,001.- EUR).

The Manager is authorised to issue further Class A Units, Sub-Class B1 Units and Sub-Class B2 Units with or without an issue premium so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such Units within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the Shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for the amendment of the Articles.

The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for Class A Units, Sub-Class B1 Units and Sub-Class B2 Units from time to time.

The Manager is authorised to issue such Class A Units, Sub-Class B1 Units and Sub-Class B2 Units under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend article 5 of the Articles in order to record the change and the Manager is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

III. - Pursuant to this authorization, the Manager has increased the share capital of the Company as follows

- i) by an amount of NINE HUNDRED AND THIRTY THOUSAND EURO (930,000.- EUR) by the creation and issue of EIGHT HUNDRED AND TWENTY ONE THOUSAND SIX HUNDRED AND FIFTY (821,650) Sub-Class B1 Units and ONE HUNDRED AND EIGHT THOUSAND THREE HUNDRED AND FIFTY (108,350) Sub-Class B2 Units having a par value of ONE EURO (1.- EUR) each on May 29, 2008;
- ii) by an amount of ONE MILLION TWO HUNDRED AND EIGHTY SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (1,287,500.- EUR) by the creation and issue of ONE MILLION ONE HUNDRED AND THIRTY SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED (1,137,500) Sub-Class B1 Units and ONE HUNDRED AND FIFTY THOUSAND (150,000) Sub-Class B2 Units having a par value of ONE EURO (1.- EUR) each on December 10, 2008; and
- iii) by an amount of SIX HUNDRED AND EIGHTEEN THOUSAND EURO (618,000.- EUR) by the creation and issue of FIVE HUNDRED AND FORTY SIX THOUSAND (546,000) Sub-Class B1 Units and SEVENTY TWO THOUSAND (72,000) Sub-Class B2 Units having a par value of ONE EURO (1.- EUR) each on May 18, 2009.

The Manager has also decided on October 9, 2009 to further increase the share capital of the Company by an amount of FOUR HUNDRED AND SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (407,500.- EUR) by the creation and issue of THREE HUNDRED AND SIXTY THOUSAND (360,000) Sub-Class B1 Units and FOURTY SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED (47,500) Sub-Class B2 Units having a par value of ONE EURO (1.- EUR) each.

The Manager as shareholder of the Company agrees not to exercise its preferential subscription rights in relation to the aforementioned increases of the share capital.

According to the circular resolutions of the Manager:

- i) the TWO MILLION EIGHT HUNDRED AND SIXTY FIVE THOUSAND ONE HUNDRED AND FIFTY (2,865,150) Sub-Class B1 Units having a par value of ONE EURO (1.- EUR) each have been subscribed by NG PRIVATE EQUITY SCA SICAR and fully paid up by a contribution in cash of an amount of TWO MILLION EIGHT HUNDRED AND SIXTY FIVE THOUSAND ONE HUNDRED AND FIFTY EURO (2,865,150.-EUR); and
- ii) the THREE HUNDRED AND SEVENTY SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY (377,850) Sub Class B2 Units having a par value of ONE EURO (1.- EUR) each have been subscribed by NORDIC GROWTH PARTNERS OÜ and fully paid up by a contribution in cash of an amount of THREE HUNDRED AND SEVENTY SEVEN THOUSAND EIGHT HUNDRED AND FIFTY EURO (377,850.- EUR).

Evidence of the aforementioned payment has been given to the undersigned notary who acknowledges this expressly.

Following the realisation of the increases of capital, the first paragraph of article 5 of the Articles is amended to be worded as follows:

"The share capital is set at three million seven hundred and fifty eight thousand and one Euro (3,758,001.- EUR) divided into (i) three million three hundred and twenty thousand one hundred and fifty (3,320,150) Sub-Class B1 Units (as defined below) having a par value of one Euro (1.- EUR) each, (ii) four hundred and thirty seven thousand eight hundred and fifty

(437,850) Sub-Class B2 Units (as defined below) having a par value of one Euro (1.- EUR) each and (iii) one (1) Class A Unit (as defined below) having a par value of one Euro (1.- EUR)."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at twenty-seven thousand seven hundred Euro (27,700.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille dix, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

Maître Christine MARC, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant en vertu des résolutions circulaires prises par le Conseil de Gestion de Nordic Growth Management Sarl, agissant en sa qualité de société de gestion de Nordic Growth I S.C.S. (le "Gérant") en date du 9 octobre 2009, copie desdites résolutions circulaires après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. - La société "Nordic Growth I S.C.S.", société en commandite simple de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 133.305, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 août 2007, publié au Mémorial C sous le numéro 2802 du 4 décembre 2007 (la "Société").

II. - Selon l'article 5 des statuts de la Société (les "Statuts"), le capital social est fixé à CINQ CENT QUINZE MILLE ET UN EUROS (515.001,- EUR) représenté par CINQ CENT QUINZE MILLE ET UNE (515.001) Parts Sociales comprenant:

i) QUATRE CENT CINQUANTE CINQ MILLE (455.000) Parts Sociales de sous catégorie B1 d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune (ci après les "Parts Sociales de Sous Catégorie B1");

ii) SOIXANTE MILLE (60.000) Parts Sociales de sous catégorie B2 d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) chacune (ci-après les "Parts Sociales de Sous Catégorie B2");

iii) UNE (1) Part Sociale de catégorie A d'une valeur nominale d'UN EURO (1,- EUR) (ci-après les "Parts Sociales de Catégorie A").

La société a un capital autorisé de CINQ MILLIONS CENT CINQUANTE MILLE ET UN EUROS (5.150.001,- EUR).

Le Gérant est autorisé à émettre des Parts Sociales de Catégorie A, des Parts Sociales de Sous Catégorie B1 et des Parts Sociales de Sous Catégorie B2 supplémentaires avec ou sans prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles Parts Sociales au cours d'une période de cinq (5) années à partir de la constitution de la Société, telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'étendue de cette autorisation peut être étendue périodiquement par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Le Gérant est autorisé à déterminer périodiquement les conditions de souscription des Parts Sociales de Catégorie A, de Sous Catégorie B1 et de Sous Catégorie B2.

Le Gérant est autorisé à émettre de telles Parts Sociales de Catégorie A, de Sous Catégorie B1 et de Sous Catégorie B2 durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation partielle ou totale de capital réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, ce dernier prendra les mesures nécessaires pour modifier l'article 5 des Statuts afin de constater cette modification et est autorisé à prendre ou à autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la loi.

III. - Conformément à cette autorisation, le Gérant a augmenté le capital social de la Société de la manière suivante:

(i) à concurrence de NEUF CENT TRENTE MILLE EUROS (930.000,- EUR), par la création et l'émission de HUIT CENT VINGT ET UN MILLE SIX CENT CINQUANTE (821.650) Parts Sociales de Sous Catégorie B1 et de CENT HUIT

MILLE TROIS CENT CINQUANTE (108,350) Parts Sociales de Sous Catégorie B2 d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune le 29 mai 2008;

(ii) à concurrence de UN MILLION DEUX CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (1.287.500,- EUR) par la création et l'émission de UN MILLION CENT TRENTE SEPT MILLE CINQ CENTS (1.137.500) Parts Sociales de Sous Catégorie B1 et de CENT CINQUANTE MILLE (150.000) Parts Sociales de Sous Catégorie B2 d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune le 10 décembre 2008; et

(iii) à concurrence de SIX CENT DIX HUIT MILLE EUROS (618.000,- EUR) par la création et l'émission de CINQ CENT QUARANTE SIX MILLE (546.000) Parts Sociales de Sous Catégorie B1 et de SOIXANTE DOUZE MILLE (72.000) Parts Sociales de Sous Catégorie B2 d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune le 18 mai 2009.

Le Gérant a également décidé en date du 9 octobre 2009 de procéder à une nouvelle augmentation de capital à concurrence de QUATRE CENT SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (407.500,- EUR) par la création et l'émission de TROIS CENT SOIXANTE MILLE (360.000) Parts Sociales de Sous Catégorie B1 et de QUARANTE SEPT MILLE CINQ CENTS (47.500) Parts Sociales de Sous Catégorie B2 d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) chacune.

Le Gérant en tant qu'actionnaire de la Société a accepté de renoncer à son droit préférentiel de souscription.

Conformément aux résolutions circulaires du Gérant,

(i) les DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLE CENT CINQUANTE (2.865.150) Parts Sociales de Sous Catégorie B1 d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) ont été souscrites par NG PRIVATE EQUITY SCA SICAR, et entièrement libérées en espèces par un versement à la Société d'un montant de DEUX MILLIONS HUIT CENT SOIXANTE CINQ MILLE CENT CINQUANTE EUROS (2.865.150,- EUR) et

(ii) les TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE (377.850) Parts Sociales de Sous Catégorie B2 d'une valeur nominale de UN EURO (1,- EUR) ont été souscrites par NORDIC GROWTH PARTNERS OÜ et entièrement libérées en espèces par un versement à la Société d'un montant de TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS (377.850,- EUR).

La preuve du paiement ci-dessus a été fournie au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

A la suite de ces augmentations de capital, le premier alinéa de l'article 5 des Statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à trois millions sept cent cinquante-huit mille et un euros (3.758.001,- EUR) divisé par (i) trois millions trois cent vingt mille cent cinquante (3.320.150) Parts Sociales de Sous Catégorie B1 (tel que défini ci-dessous) ayant une valeur nominale d'un Euro (1,- EUR) chacune; (ii) quatre cent trente sept mille huit cent cinquante (437.850) Parts Sociales de Sous Catégorie B2 (tel que défini ci-dessous) ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et (iii) une (1) Part Sociale de Catégorie A (tel que défini ci-dessous) ayant une valeur nominale d'un euro (1,- EUR)."

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de quelques formes que ce soit incombant à la société et facturés en raison du présent acte sont évalués à vingt-sept mille sept cents euros (EUR 27.700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte français et anglais, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Christine Marc, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 26 janvier 2010. LAC/2010/3878. Reçu onze mille cent soixante-deux euros cinquante cents: 2.217.500,00 € à 0,50% = 11.087,50 € + 75.00 € = 11.162,50 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010033462/179.

(100031466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK CCXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033602/14.

(100031984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK CCXXVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033604/14.

(100031981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK CCL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033605/14.

(100031979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Delphi Technologies Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.581.

In the year two thousand and ten, on the third day of the month of March.

Before Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, duly organised and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-4940 Bascharage, Avenue de Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 99.207, represented by Me Mariya Gadzhalova, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 2 March 2010 (which, after being signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities), being the sole member (the "Sole Member") of Delphi Technologies Holding S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, duly organised and existing under the laws of Luxembourg, with its registered office at L-4940 Bascharage, Avenue de Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg under number B 148.581,

incorporated by a deed of Me Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, on September 24, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2116 of 28 October 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record:

1. that the Sole Member holds all the five hundred (500) shares in issue in the Company of a nominal value of twenty-five Euro (€ 25) each, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda below;
2. that the items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda:

Amendment of the object clause of the Company by the insertion of a new (ii) in the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company in order to include the acquisition, disposal, holding, management and development by the Company of any intellectual property rights of any kind and any origin whatsoever, so as to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is (i) the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio and (ii) the acquisition, holding, disposal, registration, management, investment in any manner in, development, licensing or sublicensing of, any patents, licences, trademarks or any other intellectual property rights of any nature and origin as well as the ownership, administration, development and management of its intellectual property portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

Sole resolution

The Sole Member resolved to modify the object clause of the Company as indicated in the agenda and subsequently to amend and restate article 2 of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is (i) the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio and (ii) the acquisition, holding, disposal, registration, management, investment in any manner in, development, licensing or sublicensing of, any patents, licences, trademarks or any other intellectual property rights of any nature and origin as well as the ownership, administration, development and management of its intellectual property portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever arising in connection with the present deed and which are estimated at thousand euro (1,000.- EUR) shall be borne by the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party, the present deed is drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Done in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, the appearing party signed together with the undersigned notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Delphi Holdings Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-4940 Bascharage, Avenue de Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 99.207, représentée par Me Mariya Gadzhlova, maître en droit de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration du 2 mars 2010 (laquelle, après avoir

été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement), étant l'associé unique (l'"Associé Unique") de Delphi Technologies Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à L-4940 Bascharage, Avenue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 148.581, constituée par un acte reçu par le notaire instrumentant le 24 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2116 du 28 octobre 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter:

1. que l'Associé Unique détient toutes les cinq cents (500) parts sociales en émission dans la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour;

2. les points sur lesquels ces résolutions doivent être prises sont les suivantes:

Ordre du jour:

Modification de la clause d'objet social de la Société par l'insertion d'un nouveau point (ii) dans le premier paragraphe de l'article 2 des statuts de la Société afin d'y ajouter l'acquisition, la vente, la détention, la gestion et le développement par la Société de droits intellectuels de tout genre et origine, de sorte à lire ce qui suit:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est (i) de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et (ii) l'acquisition, la détention, la disposition, l'enregistrement, la gestion, l'investissement sous toutes formes dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets, marques ou tous autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société ou toute autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet."

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de modifier la clause d'objet social de la Société comme indiqué dans l'ordre du jour et en conséquence de modifier et refondre l'article 2 des statuts de la Société, de sorte à lire ce qui suit:

" **Art. 2.** L'objet de la Société est (i) de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille et (ii) l'acquisition, la détention, la disposition, l'enregistrement, la gestion, l'investissement sous toutes formes dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets, marques ou tous autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille de droits de propriété intellectuelle. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

D'une manière générale, elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société ou toute autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet."

Aucun autre point ne restant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée.

Dépenses

Les coûts, dépens, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et qui peuvent être mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte,

Signé: Gadzhalova, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9392. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 3 mars 2010.

Référence de publication: 2010033485/140.

(100032083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK CCXXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033607/14.

(100031977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK CCXXXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033608/14.

(100031976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK CCLIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.254.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033610/14.

(100031975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK LXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033611/14.

(100031971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK LXXXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033614/14.

(100031968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

SEPARC, Société d'Etudes, de Participations et de Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. SEPARC, Société d'Etudes, de Participations et de Conseils SA).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.067.

L'an deux mil neuf, le trente et un décembre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEPARC, SOCIETE D'ETUDES, DE PARTICIPATIONS ET DE CONSEILS S.A., avec siège social à L-2240 Luxembourg, 4A, rue Notre Dame, constituée par acte notarié du 27 janvier 1997, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 264 du 30 mai 1997. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé du 21 mai 2001, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 414 du 14 mars 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoit TASSIGNY, juriste, demeurant à B-Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à F-Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy DECKER, employé privé, demeurant à Gosseldange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de la forme légale de la société d'une société anonyme en une société à responsabilité limitée.
2. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.
3. Démission du commissaire aux comptes.
4. Nomination de gérants
5. Modification subséquente des statuts.
6. Transfert du siège social

7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée sans changement de sa personnalité juridique.

Le capital et les réserves demeureront intacts ainsi que tous les éléments de l'actif et du passif, les amortissements, les moins-values et les plus-values et la société à responsabilité limitée continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société anonyme.

La transformation se fait sur base du bilan intermédiaire arrêté au 31 décembre 2009, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs de la société:

- Madame Arlette VIGUIER,
- Monsieur Paul NOLLOMONT,
- Monsieur Jean-Pierre MOLE,

pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à ce jour.

En ce qui concerne Monsieur Jean-Pierre MOLE il en est de même de son mandat d'administrateur délégué.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes Monsieur Serge JEANTY et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide que le capital de la société à responsabilité limitée sera de trente et un mille deux cent cinquante euros (31.250.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25.- EUR) détenues comme suit:

- Monsieur Jean-Pierre Marie MOLE, ingénieur, né à Auch le 28 décembre 1945, demeurant à F-95510, Aincourt, 1, Place de L'Eglise (France): mille deux cent quarante neuf (1.249) parts sociales,
- Monsieur Paul Jean-Marie Joseph NOLLOMONT, employé privé, né à Arlon le 30 août 1948, demeurant à L-2273 Luxembourg, 12, rue de l'Ouest: une (1) part sociale.

Cinquième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide d'adapter les statuts de la société à sa nouvelle forme juridique et de les arrêter comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a par ailleurs pour objet la réalisation d'études techniques et financières, la prise de participations, la gestion de tous biens mobiliers et immobiliers en propriété, location ou autrement ainsi que, d'une façon générale, toutes opé-

rations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société existe sous la dénomination de SEPARC, SOCIETE D'ETUDES, DE PARTICIPATIONS ET DE CONSEILS S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (31.250.- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de vingt cinq euros (25.- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues à l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un conseil de gérance. Le ou les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du conseil de gérance.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 19. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur. Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer en qualité de gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Pierre Marie MOLE, ingénieur, né à Auch le 28 décembre 1945, demeurant 1, Place de l'Eglise, à F-95510 Aincourt (France);

- Madame Arlette MOLE, assistante de direction, née le 27 mai 1947 à Azas (France), demeurant à F-95510 Aincourt (France), 1, Place de l'Eglise.

Ils ont les pouvoirs pour engager la société par leur signature individuelle.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le siège social de la société à Luxembourg, 24B, avenue Monterey.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ mille euros (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, G. DECKER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 janvier 2010. Relation: LAC/2010/820. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010034771/164.

(100033212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Sud Déco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.330.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix-huit février,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme

Sud Deco S.A.,

établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15 Boulevard Royal,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.330,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 2004,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 février 2005, numéro 129, page 6.160,

avec un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par action, entièrement souscrites et libérées.

A cet effet a comparu;

Monsieur Edgar FABIAN, agent commercial, né le 18 mai 1949 à Timisoara / Roumanie, demeurant à Rome, 9 Via Adige,

ici représenté par Monsieur Jean Christophe TRESSEL, né le 9 juillet 1960 à Toul (France), demeurant professionnellement à Luxembourg,

le tout en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

La dite partie comparante étant l'actionnaire unique de la société SUD DECO S.A. préqualifiée.

La dite partie comparante, représentée comme exposé ci-avant, constate que:

I. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Sud Deco S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 15 Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 104.330, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 février 2005, numéro 129, page 6.160,

II. Le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) par action, entièrement souscrites et libérées.

III. La partie comparante est propriétaire de l'intégralité des actions de la dite société.

IV. En tant que seule actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, actionnaire unique, déclare par les présentes se nommer personnellement, assumer et accepter, la fonction de liquidateur de la dite société.

Elle déclare par ailleurs:

- avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et

- répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VI. La partie comparante déclare encore connaître parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VII. Que la partie comparante donne décharge expresse aux administrateurs, administrateurs-délégués et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée approuve encore par les présentes les comptes pour l'année 2009

IX. Que la partie comparante déclare procéder à la destruction des actions de la société.

X. Que partant la liquidation de la société est achevée.

XI. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société, à L-2449 Luxembourg, 15 Boulevard Royal.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant lui a expliqué les dispositions régissant la procédure de la liquidation des sociétés commerciales telles qu'elle est prévue par la loi sur les sociétés commerciales. Elle a persisté à procéder par le présent acte.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de NEUF CENT EUROS (EUR 900.-). Toutefois à l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties comparantes déclarent être tenues solidairement et personnellement du paiement des frais découlant des présentes.

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte,

Signé: Tressel, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 19 février 2010. Relation: RED/2010/227. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 25 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010034823/68.

(100033271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Gilinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.613.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le vingt-trois février,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme

GILINVEST S.A.

avec siège social sise à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 127.613,

constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 7 mai 2007,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 juin 2007, numéro 1.278, page 61.335,

avec un capital social de trente et un mille euros (31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-) par action, entièrement libérée chacune.

A cet effet a comparu:

La société de droit BVI REMMIE HOLDINGS INC., établie et ayant son siège social à TORTOLA (British Virgin Islands) Road Town, Marcy Building 2nd floor, Purcell Estate,

ici représentée par Madame Sandrine ANTONELLI, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon, le tout en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

La dite société étant l'actionnaire unique de la société GILINVEST S.A., préqualifiée.

La dite partie comparante, représentée comme exposé ci-avant, constate que:

I. Il existe une société anonyme sous la dénomination de GILINVEST S.A., avec siège social sise à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 7 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 juin 2007, numéro 1.278, page 61.335.

II. Le capital social intégralement souscrit et libéré est fixé à la somme de trente et un mille euros (31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.-) par action, entièrement libérée chacune.

III. La partie comparante est propriétaire de l'intégralité des actions de la dite société.

IV. En tant que seule actionnaire, la soussignée déclare expressément dissoudre et liquider la société à compter de ce jour, celle-ci ayant cessé toute activité.

V. La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, actionnaire unique, déclare par les présentes se nommer personnellement, assumer et accepter, la fonction de liquidateur de la dite société.

Elle déclare par ailleurs:

- avoir réglé ou provisionné tout le passif de la société et

- répondre personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société, même inconnus à ce jour.

VI. La partie comparante déclare encore connaître parfaitement la situation financière et les statuts de la société.

VII. Que la partie comparante donne décharge expresse aux administrateurs, administrateurs-délégués et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'acte notarié.

VIII. Que la soussignée remet au notaire les actions au porteur pour destruction.

IX. Que partant la liquidation de la société est achevée.

X. Que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq (5) années au siège social de la société, à L-1150 Luxembourg, 207 route d'Arlon.

Déclarations générales

La partie comparante déclare que le notaire instrumentant leur a expliqué les dispositions régissant la procédure de la liquidation des sociétés commerciales telles qu'elle est prévue par la loi sur les sociétés commerciales. Elles ont persisté à procéder par le présent acte.

Evaluation des frais:

Le montant des frais, dépenses et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850.-)

DONT ACTE, fait est passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Antonelli, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, Le 25 février 2010. Relation: RED/2010/249. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 2 mars 2010.

Karine Reuter

Référence de publication: 2010034804/62.

(100033265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Riviera Invest Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.273.

L'an deux mil dix, le dix-huit février,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange/Attert,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme

RIVIERA INVEST IMMO S.A.

établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25b Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous la section B 122 273; constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER de résidence à Junglinster en date du 10 novembre 2006, publié au Mémorial C de 2007, page 4673.

La prédite société a un capital de TRENTE-HUIT MILLE CINQ CENTS EURO (Euro 38.500.-), représenté par TROIS CENT QUATRE VINGT CINQ (385) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (Euro 100.-) chacune, qui se trouve entièrement souscrit et libéré, ainsi que cela résulte d'une attestation des administrateurs et du commissaire de la société qui restera annexée aux présentes.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain TRICHOT, demeurant à Vallauris (France), 855 Chemin du Retenau qui désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Christophe TRESSEL, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Charles DOERNER, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Transfert du siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 25b Boulevard Royal à F-75008 Paris (France), 11 rue Marboeuf.

Approbation du bilan et du compte de résultat au 31 décembre 2009.

Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes

Pouvoirs à donner en vue de l'exécution des résolutions à prendre.

II- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et les membres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphés "ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de L-2449 Luxembourg, 25b Boulevard Royal à F-75008 Paris (France), 11, rue Marboeuf, sans toutefois que ce changement de nationalité et le transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle entité juridique, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société au registre des sociétés en France, conformément à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et en France aux dispositions des articles en vigueur et le tout est soumis à un droit fixe.

La partie comparante justifiera de cette inscription au notaire instrumentant dès inscription de la dite société au registre français.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan et le compte de résultat arrêté au 31 décembre 2009 tel qu'annexé au présent acte.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'accorder décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de donner pouvoir à Maître Karine REUTER pour accomplir au Luxembourg les formalités de radiation de la société anonyme "RIVIERA INVEST IMMO SA." du Luxembourg et à Maître François GELBLAT, demeurant à Paris (France),

aux fins d'accomplir toutes les formalités nécessaires pour obtenir l'inscription de la société auprès de tous les organes compétents tels que prévu par la loi française.

Cinquième et Dernière résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de confier tous pouvoirs à Maître François GELBLAT, demeurant à Paris (France),

pour représenter la société devant toutes instances administratives et fiscales en France à la suite du transfert, du changement de nationalité comme dit ci-avant.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale, s'élève à environ NEUF CENT EUROS (900.-). Toutefois, à l'égard du notaire instrumentant, toutes les parties intervenant au présent acte reconnaissent être solidairement et personnellement tenues du paiement des frais résultant du présent acte.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau on signé avec le notaire,

Signé: Trichot, Tressel, Doerner, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 février 2010. Relation: RED/2010/228. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 25 février 2010.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2010034802/73.

(100033270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2010.

Ziegler Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.

R.C.S. Luxembourg B 38.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIEGLER Luxembourg

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010033622/13.

(100031390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

ProLogis UK LXXVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 février 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2010033615/14.

(100031966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Z Alpha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 120.935.

In the year two thousand and nine, on the twenty third day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Cedric Stebel, professionally residing in Luxembourg, acting as delegate of the Board of Directors of "Z Alpha S.A." (the "Company"), a société anonyme having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 11 October 2006 by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") number 2283 of 7 December 2006, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to the decision of the delegate dated 23 December 2009 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

The articles of association of the Company were last amended on twenty third December 2009 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Mémorial.

Pursuant to the decisions taken, the powers delegated by the Board of Directors of the Company and the decisions of the delegate as set forth in the Delegate Decision, on 23 December 2009, eight hundred twenty seven thousand six hundred twenty one (827,621) Beneficiary Certificates have been issued to Enthopar S.à.r.l. upon the conversion of a like number of preferred equity certificates issued by the Company and two hundred seventy five thousand eight hundred seventy four (275,874) Beneficiary Certificates have been issued to TEC S.à.r.l. upon the conversion of a like number of preferred equity certificates issued by the Company. An allocation of twenty seven million five hundred eighty seven thousand three hundred seventy five Euro (€27,587,375) has been made to the BC Reserve as referred to in the Articles of the Company.

Article 6.1 of the Articles have been amended accordingly as follows:

6.1. In addition to the share capital, a special reserve (the "BC Reserve") has been created and up to three million two hundred sixty four thousand five hundred five (3,264,505) further Beneficiary Certificates, not forming part of the share capital of the Company have been authorised for issue. An amount of twenty seven million five hundred eighty seven thousand three hundred seventy five Euro (€27,587,375) has been allocated to the BC Reserve and one million one hundred three thousand four hundred and ninety five (1,103,495) Beneficiary Certificates have been issued.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 6,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suite la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu

Cedric Stebel, demeurant à Luxembourg, agissant en qualité de délégué du Conseil d'Administration de "Z Alpha S.A." (la "Société"), une société anonyme ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 11 octobre 2006 suivant acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 2283 du 7 décembre 2006, représentée par Me Toinon Hoss, maître

en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une décision du délégué du 23 décembre 2009 (la "Décision du Délégué"), dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en date du vingt-trois décembre 2009 suivant acte de Me Henri Hellinckx, pas encore publié au Mémorial.

En vertu des décisions prises, les pouvoirs conférés par le Conseil d'Administration de la Société et des décisions du délégué telles que décrites dans la Décision du Délégué le 23 décembre 2009, huit cent vingt-sept mille six cent vint-et-un (827.621) Parts Bénéficiaires ont été émises à Enthopar S.à r.l. suite à la conversion d'un nombre équivalent de preferred equity certificates émis par la Société et deux cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quatorze (275.874) Parts Bénéficiaires ont été émises à TEC S.à r.l. suite à la conversion d'un nombre équivalent de preferred equity certificates émis par la Société.

Une distribution de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros (€27.587.375) a été effectuée à la Réserve PB telle que définie dans les Statuts de la Société.

L'Article 6.1 des Statuts a été modifié en conséquence pour avoir la teneur suivante:

" **6.1.** En plus du capital social, une réserve spéciale (la "Réserve PB") a été créée et il a été autorisé d'émettre jusqu'à trois millions deux cent soixante-quatre mille cinq cent cinq (3.264.505) Parts Bénéficiaires nouvelles, ne faisant pas partie du capital social de la Société. Un montant de vingt-sept millions cinq cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante-quinze euros (€27.587.375) a été distribué à la Réserve PB et un million cent trois mille quatre cent quatre-vingt-quinze (1.103.495) Parts Bénéficiaires ont été émises".

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, quelle que soit leur forme, qui seront payés par la Société sont estimés à EUR 6.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu ce procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. STREBEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/230. Reçu soixante-quinze euros (75€)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010034224/82.

(100032201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Suez Energy International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 97.959.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033617/10.

(100031959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

GDF Suez LNG Liquefaction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 95.782.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033618/10.

(100031957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

AJ Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 138.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AJ PROMOTIONS S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010033616/12.

(100031403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

A. Di Cato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9126 Schieren, 4, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 96.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A. DI CATO S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2010033619/12.

(100031391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Infra Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.401.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 11 janvier 2010

Le siège social de la société est fixé au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Madame Gabriele HIRSCH, employée privée, née le 22.02.1960 à LUDWIGSHAFEN (Allemagne), domiciliée professionnellement au 4 Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, et Madame Sandrine JARAMILLO, employée privée, née le 06.04.1974 à THIONVILLE (France), domiciliée professionnellement au 4, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg, sont nommées nouveaux administrateurs de la société pour une période de deux ans. Les mandats des nouveaux administrateurs viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes pour une période de deux ans. Le mandat du nouveau Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

INFRA SHIPPING A.G.

MARE-LUX S.A. / Gabriele HIRSCH

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010034547/22.

(100032228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Stop & Go S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4141 Esch-sur-Alzette, 53, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 151.594.

STATUTS

L'an deux mille dix, le premier mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

ont comparu:

1- Monsieur Juan Antonio BLANCO GALVEZ, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 9 septembre 1969, demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 44, rue Aloyse Kayser, et son épouse

2.- Madame Danielle GRONDZIEL, employée privée, née à Algrange (F) le 26 mai 1969, demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 44, rue Aloyse Kayser.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Entre les parties ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des parts sociales ci-après créées, il est formé une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les présents statuts et par la législation luxembourgeoise afférente.

Art. 2. La société prend la dénomination de:
"STOP & GO S.à r.l."

Art. 3. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision du ou des gérants qui auront tous les pouvoirs d'adapter le présent article.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Tout associé pourra dénoncer sa participation dans la société. La dénonciation se fera par lettre recommandée envoyée aux associés et aux gérants avec un préavis de six mois avant l'échéance. L'associé désireux de sortir de la société suivra les dispositions de l'article dix des statuts.

Sans préjudice de ce qui précède, la société pourra être dissoute avant terme par une décision prise à la majorité simple du capital social.

Art. 5. La société a pour objet l'exploitation d'un Snack avec vente de plats cuisinés, ainsi que le débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les copropriétaires indivis de parts sociales, les nus-propriétaires et les usufruitiers sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne agréée préalablement par décision des associés, prise à la majorité simple du capital. L'agrément ne pourra être refusé que pour de justes motifs.

Art. 9. Les parts sociales sont librement transmissibles pour cause de mort, même par disposition de dernière volonté, à condition que ce soit en ligne directe ou au conjoint survivant. Tout autre bénéficiaire devra être agréé par une décision prise à l'unanimité des associés survivants. En cas de refus, le bénéficiaire devra procéder conformément à l'article dix des statuts, à l'exclusion du dernier alinéa, et sera lié par le résultat de l'expertise. Au cas où aucun associé n'est disposé à acquérir les parts au prix fixé, le bénéficiaire sera associé de plein droit.

Art. 10.

a) Si un associé se propose de céder tout ou partie de ses parts sociales, de même qu'aux cas prévus aux articles quatre et neuf, il doit les offrir à ses co-associés proportionnellement à leur participation dans la société.

b) En cas de désaccord persistant des associés sur le prix après un délai de deux semaines, le ou les associés qui entendent céder les parts, le ou les associés qui se proposent de les acquérir, chargeront de part et d'autre un expert pour fixer la valeur de cession, en se basant sur la valeur vénale des parts.

c) La société communique par lettre recommandée le résultat de l'expertise à tous les associés, en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter ou à céder les parts au prix arrêté. Si plusieurs associés déclarent vouloir acquérir les parts proposées à la vente, elles seront offertes aux associés qui entendent les acquérir en proportion de leur participation dans la société. Le silence des associés pendant le prédit délai de quatre semaines équivaut à un refus.

d) Dans ce cas, l'associé qui entend les céder peut les offrir à des non-associés, étant entendu qu'un droit de préemption est encore réservé aux autres associés en proportion de leurs participations pendant un délai de deux semaines à partir de la date de la communication de l'accord avec des tiers et suivant les conditions de celui-ci. L'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales est remplacé par les articles neuf et dix des présents statuts.

Art. 11. La société peut, sur décision de l'assemblée générale, prise à la majorité du capital social, procéder au rachat de ses propres parts sociales au moyen de réserves libres ainsi qu'à leur revente. Ces parts sociales, aussi longtemps

qu'elles se trouvent dans le patrimoine de la société, ne donnent droit ni à un droit de vote, ni à des dividendes, ni à une part du produit de la liquidation et elles ne sont pas prises en considération pour l'établissement d'un quorum. En cas de revente, la société procédera suivant les dispositions de l'article dix.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés, révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Les gérants ont le droit, mais seulement collectivement et à l'unanimité, de déléguer partie de leurs pouvoirs à des fondés de pouvoirs et ou à des directeurs.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions ayant pour objet une modification des statuts pourront également être prises à la majorité simple du capital social. Les dispositions y afférentes des articles 194 et 199 de la loi sur les sociétés commerciales ne trouveront donc pas application.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 17. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal, jusqu'à ce que celui-ci atteigne le dixième du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution anticipée de la société, la liquidation sera faite par les gérants en exercice, à moins que l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente-et-un décembre de l'an deux mille dix.

Souscription et Libération

Les comparants précités présents ont souscrit aux parts créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Juan Antonio BLANCO GALVEZ, le comparant sub 1)	50 parts
2 - Madame Danielle GRONDZIEL, la comparante sub 2)	50 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Ces parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée par la suite, ont été remplies.

Frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme approximative de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-4141 Esch-sur-Alzette, 53, rue Victor Hugo.

Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Juan Antonio BLANCO GALVEZ, indépendant, né à Esch-sur-Alzette le 9 septembre 1969, demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 44, rue Aloyse Kayser, préqualifié.

Est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:

Madame Danielle GRONDZIEL, employée privée, née à Algrange (F) le 26 mai 1969, demeurant à L-4169 Esch-sur-Alzette, 44, rue Aloyse Kayser, préqualifiée.

La société est valablement engagée soit:

- 1) par la signature unique du gérant technique;
- 2) par les signatures conjointes des gérants technique et administratif.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.A.Blanco Galvez, D.Grondzziel, Moutrier Blanche

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 mars 2010. Relation: EAC/2010/2429. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 3 mars 2010.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2010034238/138.

(100032378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2010.

Générale International Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 3.309.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033620/10.

(100031956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Electrabel Invest Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 76, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 5.222.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033621/10.

(100031953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Target, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 23, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 137.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TARGET SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010033623/12.

(100031387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Nachtbann Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5695 Emerange, 11, rue d'Elvange.

R.C.S. Luxembourg B 132.386.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NACHTBANN SARL
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010033624/12.

(100031385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Groupe Sin S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 100.020.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010033883/10.

(100031640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

La Luxembourgeoise de Restauration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 16, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour La Luxembourgeoise de Restauration S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010033625/12.

(100031384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.

Osch Participations, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9420 Vianden, 7, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.669.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OSCH PARTICIPATIONS S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES PME SA
Signatures

Référence de publication: 2010033626/12.

(100031417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2010.
